



Commune de
St-Sulpice
MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 16/2025
AU CONSEIL COMMUNAL

BUDGET 2026

DÉPÔT DU PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL	LE 5 NOVEMBRE 2025
SÉANCE DE COMMISSION	LE 14 NOVEMBRE 2025
DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION AU GREFFE	LE 27 NOVEMBRE 2025
VOTE DU CONSEIL COMMUNAL	LE 10 DÉCEMBRE 2025

St-Sulpice, le 20 octobre 2025

BUDGET 2026

TABLE DES MATIÈRES

1.	PRÉAMBULE.....	3
2.	CONTEXTE.....	3
3.	MÉTHODE	3
4.	RÉSULTAT GÉNÉRAL.....	6
5.	REVENUS.....	7
6.	CHARGES.....	8
7.	TRÉSORERIE	11
8.	INVESTISSEMENTS	11
9.	CONCLUSIONS	13
10.	ANNEXE.....	14

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget communal de fonctionnement pour l'année 2026, conformément aux dispositions de la Loi sur les communes, du Règlement sur la comptabilité des communes et du Règlement du Conseil communal.

Le terme « domaine » est utilisé dans ce document pour désigner les dix grandes subdivisions administratives du budget, désignées chacune par un chiffre. Le terme « section » est utilisé pour désigner les subdivisions administratives plus fines à cinq ou six chiffres.

2. CONTEXTE

Le Budget 2026 a été réalisé dans un contexte particulièrement tendu.

Les comptes annuels de la Commune sont déficitaires depuis 2017 à la seule exception de l'année 2021.

Et aucune tentative de la précédente ou de l'actuelle Municipalité n'a permis de les rééquilibrer : ni des économies de charges, ni des propositions d'augmentation du taux d'imposition, ni un projet de revenus alternatifs.

Une première version du Budget 2025 a, par ailleurs, été refusée en raison d'une perte annoncée jugée trop importante.

Le problème n'est pas à chercher du côté des charges maîtrisables, compressées depuis des années, mais du côté des charges non maîtrisables et des revenus.

La bonne nouvelle de ces derniers temps est que la principale charge non maîtrisable dont la Commune doit s'acquitter, celle de la péréquation intercommunale, a été modifiée dans un sens favorable à Saint-Sulpice, avec effet au 1^{er} janvier 2025.

Mais déjà une autre charge non maîtrisable, celle des transports publics, est repartie à la hausse...

3. MÉTHODE

Le refus de la première version du Budget 2025 a conduit la Municipalité de Saint-Sulpice à changer de méthode.

Elle avait adopté jusqu'alors une posture prudente, qui tendait à surestimer plutôt les charges et à sous-estimer plutôt les revenus afin de pouvoir gérer une large gamme d'imprévus dans le cadre du budget.

Lors de la réalisation de la seconde version du Budget 2025 par la société fiduciaire BDO, elle s'est basée sur les dépenses attendues pour l'année, sans plus guère prévoir de marge, comme la Cogefi et une partie du Conseil communal l'avaient demandé.

C'est cette méthode qu'elle a décidé de reprendre pour élaborer ce Budget 2026.

La question des charges

Parallèlement, la Municipalité a continué à chercher des baisses de charges. Mais sa marge de manœuvre reste faible.

La Commune doit s'acquitter obligatoirement des charges dites « de transfert », à savoir des montants dus à des tiers, Canton, associations intercommunales, entreprises de transport public, etc.

Elle doit aussi remplir une large gamme d'obligations légales, qui sont à la base de ses services à la population, du Secrétariat municipal au Service des finances, de l'Office de la population au Service de voirie, du Service enfance et jeunesse au Service des travaux et au Service de l'aménagement du territoire et de la police des constructions.

Ces obligations figurent dans la Constitution et dans un grand nombre de lois et règlements, comme :

- La Loi sur les communes (Art. 2),
- La Loi sur l'exercice des droits politiques (Art. 15),
- Le Règlement sur la comptabilité des communes (en entier),
- La Loi sur le contrôle des habitants (en entier),
- La Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (Art. 4, 5, 6),
- La Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (Art. 4, 103, 104),
- La Loi sur les routes (Art. 20, 21, 22, 24, 54, 56),
- La Loi sur la protection des eaux contre la pollution (Art. 5),
- Le Règlement sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres (Art. 43),
- La Loi sur l'accueil de jour des enfants (titre I, Art. 1, 2, 3, 4, et titre I bis, art. 4a).

La façon dont ces fonctions sont remplies peuvent bien sûr prêter à discussion.

La Commune peut exécuter certaines tâches de manière plus sommaire ou moins fréquente. Mais les économies réalisables de cette manière ne sont pas significatives.

La Commune peut aussi externaliser certaines fonctions. Mais elle devra les assumer tout de même et aura peu de chances de réaliser ainsi des économies.

Les charges véritablement maîtrisables, soit les charges auxquelles une Commune peut purement et simplement renoncer, s'avèrent minimes et ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Les supprimer a un impact sur la qualité de vie de la population sans engendrer les économies nécessaires au redressement des finances communales.

Les reporter, dans le domaine des bâtiments par exemple, ne fait que repousser le problème. Ce qui tend à l'aggraver à court et à moyen terme (un mauvais entretien du patrimoine bâti est une source inévitable de surcoûts). Actuellement, seuls les travaux considérés comme urgents et indispensables sont entrepris.

La chasse à la moindre économie est à terme contreproductive. Comme le dit la célèbre formule : ce qui est bon marché coûte cher.

Le calcul des revenus

Du côté des revenus, le chef du Service des finances, en accord avec la Municipalité, a repris les principes de calcul de la société fiduciaire BDO.

Pour la fiscalité directe (impôts sur les personnes physiques, impôts sur les personnes morales, etc.), l'approche s'est faite de manière économique.

Elle retient les produits fiscaux de l'année fiscale concernée et non ses encaissements (ces encaissements comprennent des revenus fiscaux des années précédentes).

Cette approche permet d'éviter l'effet des retards de taxations et les écarts d'une année à l'autre en fonction des acomptes.

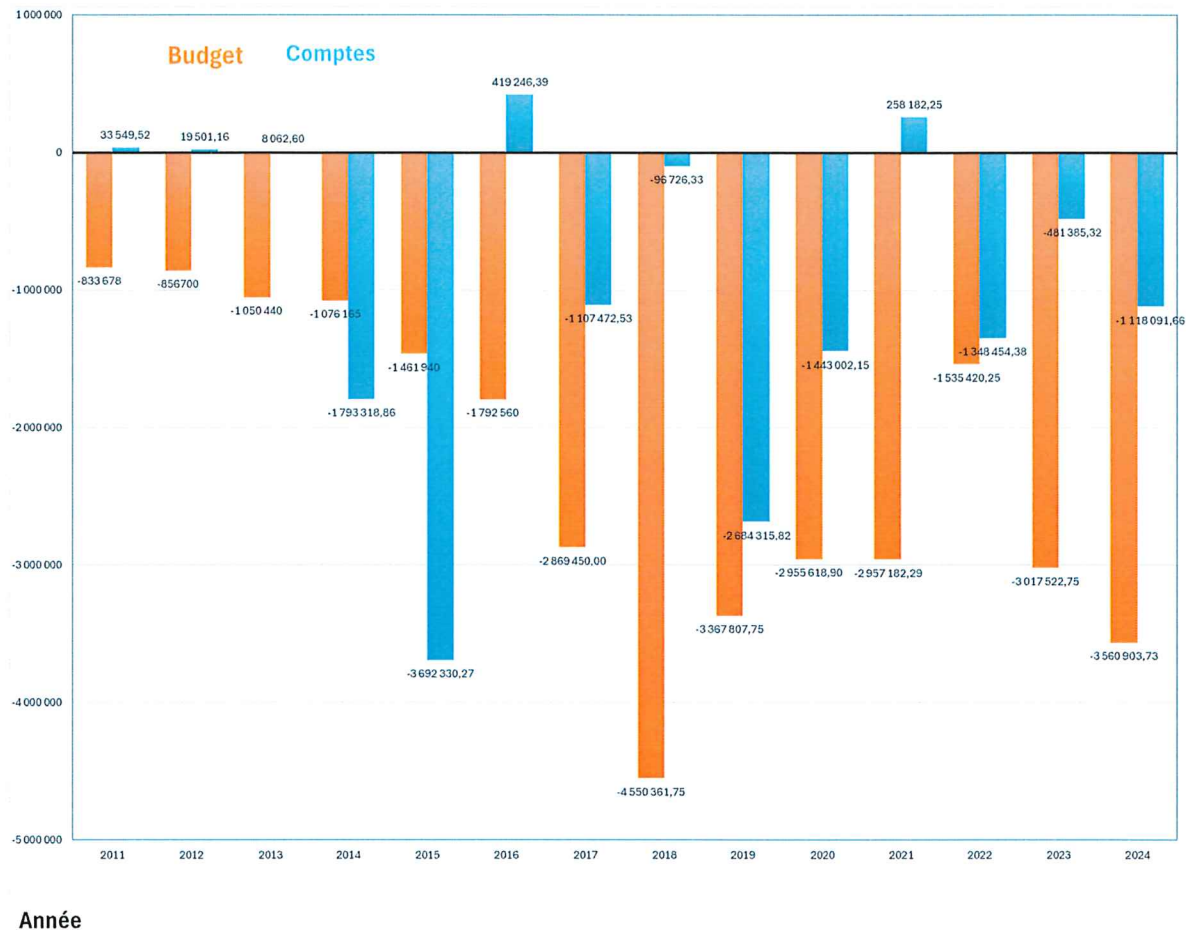
Cette méthode garantit une évaluation plus juste et plus stable des revenus fiscaux communaux.

La fiscalité indirecte (les revenus conjoncturels) est plus difficile à estimer puisqu'elle dépend d'événements ponctuels comme un achat immobilier ou un décès. Pour l'estimer, les prévisions se sont fondées de manière pragmatique soit sur des moyennes de plusieurs années, soit sur des tendances.

4. RÉSULTAT GÉNÉRAL

Il est de règle que les budgets soient déficitaires, étant donné qu'ils ne donnent jamais que des autorisations de dépenser et que ces autorisations sont en principe supérieures aux dépenses finalement effectuées.

A Saint-Sulpice, aucun budget n'a prévu de résultat positif depuis 2011, soit ces 15 derniers exercices.



Le Budget 2026 présente une perte de CHF 1'876'881.12, en hausse par rapport au Budget 2025 (+ CHF 512'513.35) comme par rapport aux Comptes 2024 (+ CHF 758'789.46).

Comment expliquer ces écarts, notamment celui avec le Budget 2025 établi selon la même méthode ?

Il s'agit ici de distinguer les charges, en très légère hausse (+ CHF 76'095.48), et les revenus, en baisse (- CHF 436'417.87).

Du côté des charges, une augmentation globale n'a pas pu être évitée malgré de nombreuses diminutions ponctuelles.

La raison en est une forte progression du coût de la section « Transports régionaux » qui est passée de CHF 2'892'414.55 dans le Budget 2025 à CHF 3'257'528.75 dans le Budget 2026, ce qui représente une hausse annuelle de CHF 365'114.20 (la valeur d'un point d'impôt...).

Du côté des revenus, la diminution s'explique principalement par une plus grande prudence dans l'estimation des impôts sur les personnes morales (- CHF 208'150) et dans celle des impôts sur les successions et les donations (- CHF 200'000).

5. LES REVENUS

Les prévisions de revenus du Budget 2026 sont en baisse par rapport au Budget 2025 (- CHF 436'417.87) comme par rapport aux Comptes 2024 (- CHF 1'296'936.69).

0. Administration générale :

Les prévisions de revenus du domaine « Administration générale » sont en baisse par rapport au budget 2025 (- CHF 69'406.65) que par rapport aux comptes 2024 (- CHF 70'641.06).

Plus de la moitié de la diminution par rapport aux comptes 2024 est liée à la section « Bâtiments divers » (022910) qui connaît une baisse de charges proportionnelle.

1. Ordre et sécurité publique :

Pas de revenus.

2. Formation :

Les prévisions de revenus du domaine « Formation » sont stables dans le Budget 2026 par rapport au Budget 2025 et en hausse par rapport aux Comptes 2024 (+ CHF 226'045.45).

Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation du nombre d'enfants pris en charge par l'Unité d'accueil pour les écoliers (UAPE), qui valent à la Commune trois subventions, ainsi qu'une plus importante participation des parents.

3. Culture, Sports, Loisirs et Eglises

Revenus minimes. Rien à signaler.

4. Santé :

Revenus minimes. Rien à signaler.

5. Sécurité sociale :

Les prévisions de revenus du domaine « Sécurité sociale » sont stables dans le Budget 2026 en comparaison avec le Budget 2025 mais en augmentation en comparaison avec les Comptes 2024 (+ CHF 326'037.87).

Cette hausse est due à l'augmentation du nombre d'enfants pris en charge à la garderie et, donc, à une participation plus importante des parents (+ CHF 323'771).

6. Trafic :

Très faible hausse des revenus par rapport aux Comptes 2024 (+ CHF 14'811.06). Elle s'explique par un droit d'usage du sol en légère augmentation dans la section « Éclairage public ».

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire :

Les prévisions de revenus du domaine « Protection de l'environnement et aménagement du territoire » sont en baisse de CHF 110'000 par rapport au Budget 2025 et en hausse de quelque CHF 72'905.85 par rapport aux Comptes 2024.

La principale raison de cette hausse est l'augmentation des taxes uniques de raccordement prévues dans la section « Traitement des eaux usées ».

8. Economie publique :

Le produit de la taxe de séjour est revu à la hausse dans le Budget 2026 par rapport au Budget 2025, tandis qu'il est stable comparé aux Comptes 2024. Le Budget 2025 semble l'avoir sous-estimé.

9. Finances et impôts :

Les revenus du domaine « Finances et impôts » sont prévus à la baisse, tant en comparaison des Comptes 2024 (- CHF 1'859'612.31) qu'en comparaison du Budget 2025 (- CHF 270'988).

Par rapport aux Comptes 2024, les deux principaux revenus sur les personnes physiques sont prévus à la baisse, l'impôt sur le revenu (- CHF 607'971.45) comme l'impôt sur la fortune (- CHF 549'354.36).

Par rapport au Budget 2025, l'impôt sur le revenu est prévu à la hausse (+ CHF 460'000), tandis que l'impôt sur la fortune est anticipé à la baisse (- CHF 250'000).

Les deux impôts sur les personnes morales (sur les bénéfices et sur le capital) sont très stables en comparaison des Comptes 2024 mais sont en baisse comparés à ceux du Budget 2025.

Au chapitre de la péréquation, les décomptes sont réalisés en une seule fois, ce qui signifie que la Commune ne devrait plus bénéficier de retour comme par le passé. La Commune a perçu un gros revenu à ce titre en 2024.

Un immeuble du patrimoine financier de la Commune, le Bochet 1, offre moins de revenus de loyer en raison de la location de sa parcelle à une fondation. Ce manque à gagner sera en partie compensé par un DDP en 2026 et disparaîtra au profit d'un excédent les années suivantes au début des travaux, puis à l'entrée des premiers locataires.

6. LES CHARGES

Les prévisions de charges du Budget 2026 sont en légère augmentation par rapport à celles du Budget 2025 (+ CHF 76'095.48) mais en baisse par rapport à celles des Comptes 2024 (- CHF 538'147.23).

Les principales augmentations sont dues à la hausse du coût des transports publics (domaine 6 « Trafic ») et aux derniers effets de l'augmentation de la capacité du Service enfance et jeunesse (domaines 2 « Formation » et 5 « Sécurité sociale »).

La première augmentation, la plus importante, est une charge de transfert, c'est-à-dire non maîtrisable. La seconde est la conséquence de la décision prise par le Conseil communal en 2023 de renforcer l'offre publique en préscolaire, parascolaire et extrascolaire.

0. Administration générale :

Le domaine « Administration générale » connaît une augmentation de CHF 385'571.54 par rapport au Budget 2025 et de CHF 353'098.86 par rapport aux Comptes 2024.

Une partie substantielle de cette augmentation est due à un transfert comptable, soit au déplacement de deux charges de la section 91000 « Impôts taxes et patentes » à la section 021010 « Comptabilité générale ».

Les autres augmentations restent limitées (les bâtiments du patrimoine administratif) ou sont partiellement compensées (comme l'engagement d'une collaboratrice supplémentaire au Secrétariat municipal contrebalancé en bonne partie par la suppression d'un poste à l'Office de la population).

D'autres charges ont été réduites comme celles de l'informatique et du développement durable.

La section des ressources humaines est très particulière dans la mesure où elle sert de réceptacle à des charges diverses venant d'ailleurs (il abrite par exemple les salaires totaux ou partiels d'une quinzaine de personnes, alors que les RH ne comptent que 2 collaboratrices). A noter que la charge « salaires du personnel », qui a connu une très forte baisse dans le Budget 2025 2^e version, est pratiquement égale dans le Budget 2026 et dans les Comptes 2024.

1. Ordre et sécurité publique :

La charge globale est stable. Une réduction de la facture policière (missions cantonales de police), consécutive à la nouvelle péréquation, s'accompagne d'une augmentation de la participation au corps de police régional (PoIOuest).

2. Formation :

Le domaine « Formation » connaît une augmentation de CHF 136'049.46 par rapport au Budget 2025 et de CHF 692'237.38 par rapport aux Comptes 2024.

Cette augmentation par rapport aux Comptes 2024 est largement due à l'augmentation de la capacité de l'accueil de jour des élèves (+ CHF 295'525.71) et des activités extrascolaires (+ CHF 190'419.72), derniers effets de l'augmentation de 50% des différentes structures préscolaire, parascolaire et extrascolaire. Elle s'explique aussi par une hausse des coûts du degré secondaire (+161'130.55), hausse due à l'amortissement de salles de gym à Chavannes-près-Renens, une dépense sur laquelle la Commune de Saint-Sulpice n'a aucune prise.

3. Culture, Sports, Loisirs et Eglises :

Le domaine « Culture, sports, loisirs et églises » connaît une légère baisse par rapport au Budget 2025 (- CHF 36'984.53) et une hausse par rapport aux Comptes 2024 (+ CHF 93'162.03).

Cette hausse s'explique essentiellement par une longue série de petites augmentations dans la section des loisirs.

4. Santé :

Montant minime. Rien à signaler.

5. Sécurité sociale :

Le chapitre « Sécurité sociale » connaît une baisse minime par rapport au Budget 2025 (- CHF 20'176.55) et une hausse importante (+ CHF 422'174.84) par rapport aux Comptes 2024.

Cette hausse provient pour l'essentiel de l'augmentation des capacités de la garderie (+ CHF 339'005.17), qui produit là normalement ses derniers effets substantiels. Pour rappel, les déficits de la garderie sont systématiquement comblés par l'AJESOL.

6. Trafic :

Le domaine « Trafic » connaît une forte hausse par rapport au Budget 2025 (+ CHF 283'958) et une hausse bien plus importante encore par rapport aux Comptes 2024 (+ 1'056'639.55CHF).

Cette très forte hausse est due essentiellement à l'augmentation des coûts de la section « Transports régionaux ». Elle est de CHF 365'114.42 par rapport au Budget 2025 et de CHF 969'319.95 par rapport aux Comptes 2024.

Par rapport aux Comptes 2024, la participation aux coûts de trafic régional a augmenté de 41%, celle aux TL de 23% et celle aux MBC de 146%. (Attention ! Ne pas confondre la section 69202 « Transports régionaux » et la ligne 69202.3621022 « Participation aux coûts du trafic régional ».)

Il s'agit là de coûts de transfert, par définition non maîtrisables.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Le domaine « Protection de l'environnement et aménagement du territoire » est en baisse par rapport au Budget 2025 (- CHF 292'193.64) et en hausse par rapport aux Comptes 2024 (+ CHF 95'943.61).

Cette hausse est due principalement à l'entretien des stations de pompage (STAP) et de relevage (STREL) devenues vétustes, ainsi qu'à l'engagement prévu d'une seconde personne au Service des travaux, l'unique collaboratrice actuelle étant confrontée à une multiplication des demandes.

8. Economie publique

Le domaine « Économie publique » est en hausse par rapport au Budget 2025 (+ CHF 71'658.24) comme par rapport aux Comptes 2024 (+ CHF 28'342.74).

La principale augmentation par rapport au Budget 2025 concerne la section « Tourisme ». Les quotes-parts du Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL) et de Lausanne Tourisme ne font que répercuter, cependant, la hausse du revenu de la taxe de séjour. La clé de répartition qui les détermine n'a pas changé.

La principale augmentation par rapport aux Comptes 2024 concerne la promotion économique, que la Municipalité souhaite revitaliser.

9. Finances et impôts

Le domaine « Finances et impôts » connaît une forte baisse des charges entre les Comptes 2024 et le Budget 2026 (- CHF 3'171'029.27).

Ce développement résulte d'une importante diminution de la péréquation verticale (- CHF 3'388'717.40).

La péréquation horizontale (entre les communes) est, elle, en forte hausse cependant. Pour mieux l'apprécier, il ne suffit pas de comparer les charges 2024 et 2026. Il faut mettre en regard le total de ses charges et de ses revenus dans les Comptes 2024 avec le total de ses charges et de ses revenus dans le Budget 2026.

Le total des charges et des revenus de la péréquation horizontale dans les Comptes 2024 s'est élevé à CHF 5'953'599 (+ CHF 8'336'676.00 - CHF 342'238 - 2'040'839). Le total des charges et des revenus de la péréquation horizontale dans le Budget 2026 se monte, lui, à CHF 8'721'077.00 (CHF 8'721'077.00 - CHF 0), ce qui représente une hausse de CHF 2'767'478.

Cette hausse laisse penser que la péréquation horizontale vaudra à Saint-Sulpice une baisse de charges de CHF 621'239.40 (une économie de CHF 3'388'717.40 sur la péréquation verticale moins une charge supplémentaire de CHF 2'767'478 sur la péréquation horizontale).

Un tel calcul est trompeur cependant.

En effet, le total de la péréquation horizontale a été sous-évalué dans les Comptes 2024.

Selon le décompte final du Canton, il n'est pas de CHF 5'953'599 mais de CHF 6'295'135. Une différence de CHF 341'536 qui donne une baisse totale des charges de péréquations horizontale et verticale de CHF 962'775.40 pour Saint-Sulpice (CHF 621'239.40 + CHF 341'536).

A cette somme il faut ajouter la baisse des charges de la péréquation policière, qui est passée de CHF 477'426 dans le décompte final 2024 (CHF 477'482 dans la brochure du Budget 2026) à CHF 162'064 dans le Budget 2026 (- CHF 315'362).

L'évolution des trois péréquations (verticale, horizontale et policière) promet ainsi à Saint-Sulpice entre les Comptes 2024 et le Budget 2026 une réduction de charges de CHF 1'278'137.40 (CHF 962'775.40 du côté des péréquations horizontale et verticale + CHF 315'362 du côté de la péréquation policière).

7. TRÉSORERIE

La trésorerie donne des signes de stabilisation. Après une période très difficile au cours de laquelle deux emprunts ont dû être effectués pour surmonter ses manques passagers, elle s'est quelque peu éloignée, ces derniers mois, de la zone dangereuse.

La raison principale de cette embellie est la diminution des acomptes que la commune doit verser au titre de la péréquation. S'y est ajoutée une gestion plus stricte des débiteurs, entre factures plus rapidement établies, rappels plus vite envoyés et mises aux poursuites plus expéditives.

Mais rien n'est encore gagné. Avec un ménage courant déficitaire année après année, la situation restera tendue pendant longtemps.

Conséquence : à l'heure d'investir, la Commune devra se garder soigneusement de puiser dans sa trésorerie et recourir systématiquement à l'emprunt.

8. INVESTISSEMENTS

Les investissements représentent un sujet sensible. Dans la situation financière difficile que connaît Saint-Sulpice, ils devront être traités avec prudence. En même temps, une commune ne peut pas se passer d'investir, ne serait-ce que pour maintenir ses infrastructures en état de fonctionner et pour remplir ses obligations légales.

Différentes catégories :

Alors, comment s'y retrouver ? Il n'est pas inutile de répartir les investissements prévus dans différentes catégories.

La première catégorie regroupe les investissements dont le but est de maintenir les infrastructures en état de fonctionner. Y figurent notamment le projet actuel de voirie-déchèterie (destiné à remplacer un équipement obsolète devenu dangereux), une série de réparation de routes et de conduites d'épuration et la réfection de l'église romane.

La deuxième catégorie rassemble les investissements imposés par la législation. S'y retrouvent l'agrandissement de l'école, annoncée sous-dimensionnée à partir de la rentrée 2027, et la mise en conformité des quais de bus à la Loi fédérale sur l'élimination des égalités frappant les personnes handicapées (LHand).

La troisième catégorie comprend les investissements demandés par l'Etat. Elle concerne les renaturations de la Venoge et de la Chamberonne et leurs nombreux effets, à commencer par le déplacement des terrains de football et du port.

Une quatrième catégorie réunit des investissements souhaitables. Les uns répondent aux normes actuelles ou aux obligations futures (comme la rénovation du Parc du Russel ou la création d'un réseau de chauffage à distance). Les autres ont un impact notable pour un coût très limité (à l'instar du renforcement de l'eAdministration ou de la création d'une zone 20 au centre du village).

Le plan 2026 :

Les plus gros montants inscrits dans le plan des investissements 2026 concernent les deux projets majeurs de la construction d'une nouvelle voirie-déchèterie et de l'agrandissement de l'école. Juste derrière, arrivent la réhabilitation des collecteurs publics et le réaménagement des quais de la ligne 33 et des quais et abribus de la ligne 31.

Pour rappel, des investissements majeurs (comme ceux destinés à la voirie-déchèterie, à l'école ou aux terrains de sport) devront être financés sur deux échelles de temps. Au moment de leur lancement et sur le long terme.

Au moment de leur lancement, la Commune devrait pouvoir emprunter aisément, dans la limite de son plafond d'endettement, grâce à sa bonne réputation et à son bas taux d'endettement.

Mais sur le long terme, elle devra se méfier des taux d'intérêt et des amortissements, ainsi que des augmentations éventuelles de personnel attaché aux projets, autant de dépenses de fonctionnement qui pèseront sur son ménage courant.

9. CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

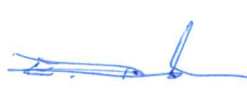
- vu le préavis municipal n°16/2025,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- d'adopter conjointement le budget communal pour l'exercice 2026, ainsi que les budgets des ententes intercommunales « Chalet « Les Alouettes » à Morgins, Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge et Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours « SDIS Chamberonne ».

Adopté par la Municipalité en voie circulatoire le 20 octobre 2025 (validation en séance ultérieurement).

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :  E. Dubuis

La Secrétaire :  S. Decré



Délégué municipal : Etienne Dubuis

Annexes :

- Annexe incluse dans le préavis :
 - o Résultat échelonné (Budget 2026)
- Annexes hors préavis :
 - o Annexe 1 : Budget 2026
 - o Annexe 2 : Budget 2026 du chalet Les Alouettes
 - o Annexe 3 : Budget 2026 des collecteurs de concentration Mèbre-Sorge
 - o Annexe 4 : Budget 2026 du SDIS Chamberonne

10. ANNEXE

Résultat échelonné (Budget 2026)		
30	Charges de personnel	-7 968 545,82
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-4 278 975,00
33	Amortissements du patrimoine administratif	-804 750,00
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	-161 618,38
36	Charges de transfert	-21 777 804,75
37	Subventions redistribuées	0,00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (-)		-34 991 693,95
40	Revenus fiscaux	24 100 298,00
41	Patentes et concessions	19 300,00
42	Taxes et redevances	2 824 950,00
43	Revenus divers	2 584 800,00
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	69 447,43
46	Revenus de transferts	3 064 536,40
47	Subventions à redistribuer	0,00
TOTAL DES REVENUS D'EXPLOITATION (+)		32 663 331,83
RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 328 362,12
34	Charges financières (-)	-406 110,00
44	Revenus financiers (+)	857 591,00
RESULTAT FINANCIER		451 481,00
RESULTAT OPERATIONNEL		-1 876 881,12
38	Charges extraordinaires (-)	0,00
48	Revenus extraordinaires (+)	0,00
RESULTAT EXTRAORDINAIRE		0,00
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS		-1 876 881,12